

## REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA MOSELLE COMMUNE DE TALANGE

Publié le 07 och bre 2025

## ARRÊTÉ DU MAIRE N° EC 151/25

PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE TARDIVE DES CIMETIÈRES À L'OCCASION DE LA TOUSSAINT.

Le Maire de la Commune de TALANGE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 131-2, L 181-38,

Vu le règlement des cimetières,

## **ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : A l'occasion de la Toussaint, les cimetières resteront exceptionnellement ouverts du 27 octobre 2025 au 07 novembre 2025 jusqu'à 19 heures.

Article 2 : Cet arrêté sera affiché aux abords des cimetières.

Article 3: La Police Municipale et la Brigade de Gendarmerie de MAIZIERES-lès-METZ (Moselle) sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Talange, le 3 octobre 2025 Le Maire,

> Par Délégation La 7<sup>ème</sup> Adjointe

Martine CAVALLIN

W

## **Ampliation:**

- > Mr le Sous-Préfet de Metz-Campagne
- ➤ Mr le Commandant Brigade de Maizières-lès-Metz
- ➤ Police Municipale
- > Service Technique
- > Direction Générale
- > Presse
- > Affichage
- > Archives